



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

9^e séance du mercredi 7 décembre 2022

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2022/08 de la Municipalité, du 24 mars 2022 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 9'300'000.- pour la modernisation et l'extension des réseaux informatiques pédagogiques dans les bâtiments scolaires ainsi que pour l'équipement des classes en affichage numérique frontal
2. d'amortir annuellement le crédit mentionné sous chiffre 1 par le budget du Service des écoles et du parascolaire, rubrique 5800.331 ;
3. de faire figurer sous la rubrique 5800.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1 ;
4. de balancer les dépenses et amortissements du crédit d'investissement ouvert
5. demander à la Municipalité que l'installation d'affichage numérique frontal (ANF) dans les classes lausannoises soit distincte en fonction des degrés scolaires, avec une installation systématique de la 7P à la 11 P et qu'elle privilégie une mise à disposition mutualisée d'ANF de la 1P à la 6P.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mercredi sept décembre deux mille vingt-deux.

La présidente



Le secrétaire